

# CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

## POUR LES CHANTIERS D'INSERTION

Entre

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, représentée par son Président, Monsieur Marc JOULAUD, habilite en vertu de la délibération du conseil communautaire du, 24 JUIN 2019

Et

La Croix-Rouge Française, représentée par son Président, Monsieur ELEDJAM et par la délégation de celui-ci par Monsieur Roland PINEAU, Président de la délégation de Sablé, située Maison des Associations, rue Haute Folie – 72300 Sablé-sur-Sarthe.

### Préambule

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, dont le territoire compte 29 858 habitants, est dotée de par ses statuts de la compétence « insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté ».

Elle souhaite soutenir et accompagner la mise en œuvre des projets au croisement des préoccupations d'insertion sociale et professionnelle (développement de l'offre d'insertion).

### Convention

Il est décidé et convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser le partenariat entre la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et l'association Croix-Rouge pour la gestion et le développement de ses activités, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE**

L'association Croix-Rouge s'engage à:

1. Contribuer à l'action d'insertion développée sur le territoire communautaire en lien avec la collectivité
2. Informer la collectivité de toute modification significative présente ou à venir dans les activités ci-dessus présentées.
3. Rendre compte annuellement par la production d'un bilan d'activité (rapport moral et financier) complet de son action sur le territoire.

#### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ**

La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe s'engage :



1. Apporter, dans la limite des besoins identifiés par le partenaire et de ses capacités, un soutien technique pour le bon déroulement des actions menées par la Croix-Rouge sur le territoire communautaire.
2. Verser une subvention annuelle globale de 44 000 € en soutien aux activités d'insertion gérées par l'association de la Croix-Rouge sur le territoire communautaire selon les modalités suivantes :
  - 22 000 € en janvier N (acompte)
  - 11 000 € dès le vote du Budget primitif N de la Communauté de communes
  - 11 000 € avant le 31 décembre de l'année considérée, et après remise du rapport final d'activités de l'année précédente

#### **ARTICLE 4 : DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée maximale de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

#### **ARTICLE 5 : MODIFICATIONS**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 6 : CLAUSES DE RESILIATION**

En cas de non respect des clauses de la présente convention, par l'une ou l'autre des parties, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire ordonner cette résolution en justice, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

La Communauté de communes se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement d'objet social du cocontractant.

#### **ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES**

Tout différend dans l'application de la présente convention fera l'objet d'une concertation préalable entre les signataires. Si à l'issue de cette concertation, aucune solution ne permet de résoudre les difficultés rencontrées, la convention sera résiliée.

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de s'en remettre à l'arbitrage du Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le 06 août 2019

Pour la Communauté  
de communes de Sablé-sur-Sarthe

Le Président,  
Marc JOULAUD



Pour l'association  
Croix Rouge Française –  
Délégation de Sablé-sur-Sarthe,

Le Président,  
Roland PINEAU

